

POURQUOI AFFILIER UN CLUB À LA FFRS

Faire partie d'un club affilié à la Fédération française de la retraite sportive, c'est l'assurance, pour un adhérent, de pratiquer une activité physique adaptée aux plus de 50 ans. La seule fédération sportive exclusivement dédiée aux seniors propose une offre de pratique sportive diversifiée, dans un cadre collectif favorisant l'entretien du lien social et à un coût accessible.

Agréée par le ministère chargé des Sports, la FFRS est reconnue d'utilité publique et membre associé du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages.

➤ S'AFFILIER À LA FFRS C'EST...

■ BÉNÉFICIER D'UNE EXPERTISE DANS LE DOMAINE DU SPORT SANTÉ

Précurseur du sport-santé par son antériorité (40 ans en 2022), la FFRS revendique :

- Une expertise dans le domaine des activités sportives sans compétition et adaptées, ayant pour objectifs le bien-être et la santé des seniors.
- La création du concept Sport Senior Santé qui repose sur la pratique régulière et modérée de trois activités complémentaires pour maintenir ses capacités physiques, mentales et sociales.
- Une expérience dans l'encadrement des pratiques consolidée au fil du temps, et d'une reconnaissance des acteurs du domaine.
- Une licence unique pour 60 activités reconnues et encadrées, en majorité, par des animateurs bénévoles formés par la Fédération.
- Une offre de formation conçue dans un objectif de qualité et de sécurisation des pratiques, délivrée partout sur le territoire et validée par des diplômes fédéraux reconnus par le ministère du Sport.
- La contribution d'une trentaine de médecins associés à la mise au point des activités.
- Une large place accordée aux échanges d'expériences.

■ FONCTIONNER EN TOUTE LÉGALITÉ

Un club affilié à la FFRS est en conformité avec le cadre légal et réglementaire : loi 1901, Code du sport, règlements du ministère des Sports, Agence nationale du sport (ANS), Immatriculation tourisme, ingénierie des formations en lien avec les recommandations des fédérations délégataires, notamment en termes de sécurité...



Créée en 1982,
la FFRS compte aujourd'hui
près de 90 000 adhérents,
près de 400 clubs,
7 Comités régionaux,
50 Comités départementaux.

■ ACCÉDER À DES AIDES FINANCIÈRES

L'affiliation permet au club de :

- Solliciter, par l'intermédiaire de la Fédération, des subventions d'État via l'ANS dans le cadre des Projets sportifs fédéraux (PSF).
- Bénéficier des aides au développement allouées par la Fédération.
- Être reconnu par le CNOSF, ses comités régionaux (CROS) et départementaux (CDOS) pour des subventions au titre des Projets sportifs territoriaux.
- Obtenir plus facilement des collectivités locales les moyens utiles à son fonctionnement (salles, subventions...).

■ ASSURER LA FORMATION DES ANIMATEURS ET DES DIRIGEANTS

Depuis l'origine, la FFRS promeut l'encadrement de ses activités par des animateurs bénévoles qu'elle forme : une fédération « pour les seniors, par les seniors ! », ce qui permet des coûts de pratique accessibles.

La formation fédérale est dotée de moyens conséquents. Chaque année, 2 000 à 3 000 adhérents participent à des stages pour devenir animateur dans une ou plusieurs disciplines, selon un cursus validé par des brevets fédéraux, garants de la sécurité des pratiques. Il existe également des formations de dirigeants pour assurer le bon fonctionnement des clubs : trésorerie, réglementation, ...

■ BÉNÉFICIER DE SERVICES

Assurance

- Le club bénéficie des contrats collectifs (responsabilité civile générale et RC des dirigeants, protection juridique) négociés par la Fédération. Il accède s'il le souhaite à des contrats supplémentaires (auto-mission, locaux...).
- Les adhérents bénéficient de la responsabilité civile et d'une assistance liées à la licence. Ils ont accès à des options complémentaires avantageuses.

Immatriculation tourisme

Le club peut demander à bénéficier de l'extension de l'immatriculation tourisme de la FFRS pour organiser ses séjours sportifs et touristiques dans le respect de la législation.

Sacem

La FFRS participe aux redevances dues à la Sacem pour les activités en musique.

Communication

- Pour l'accompagner dans la promotion de ses activités, la FFRS fournit au club différents supports et relaie ses activités à travers son magazine, ses newsletters, son site Internet.
- Elle lui permet d'être mieux informé à travers ses nombreuses publications (nouveautés réglementaires, directives techniques...).

Partenariats

- Le club, et ses adhérents, profitent des avantages négociés nationalement avec de nombreux partenaires : hébergeurs (séjours groupes et individuels), mutuelle, équipement sportif...

Moyens humains

À travers ses services administratifs et sa Direction technique, la FFRS apporte au club un soutien administratif, technique, pédagogique et juridique et l'accompagne dans ses projets (activités nouvelles, journées découvertes, développement...).

Moyens informatiques

Le club dispose d'une plateforme pour gérer adhésions, licences, séjours et formations.

► POUR S'AFFILIER

■ COMBIEN ÇA COÛTE ?

Aucun droit d'entrée n'est demandé.

Le club fixe librement le montant de l'adhésion et le tarif de ses activités, auxquelles viennent s'ajouter, pour l'adhérent :

- La licence (26 € pour la saison 2025-2026, hors assurances). Ce montant perçu par la Fédération est redistribuée aux clubs sous forme d'aides (formation, développement...), de prise en charge de certaines dépenses et permet de financer les missions remplies par les personnels techniques et administratifs.
- Les parts du Comité régional et du Comité départemental (variables selon les territoires).

■ POUR EN SAVOIR PLUS

Demander le dossier d'affiliation au Comité départemental ou régional, ou par mail à : reglementation@federetraitesportive.fr

Vous aurez à faire approuver :

- Par la Fédération, les statuts de l'association (avis de compatibilité). Vous signerez également le Contrat d'engagement républicain.
- Par vos adhérents en assemblée générale, l'affiliation de votre club.

Vous avez la possibilité d'affilier une partie de votre club en créant une section dédiée aux activités physiques seniors. Dans ce cas, vous signez une charte d'affiliation.

Contact

ET POUR LES ADHÉRENTS ?

Avec son concept Sport Senior Santé, la Fédération propose une offre multi-activités accessible à chacun, dont l'objectif est de pratiquer des activités complémentaires, de manière conviviale.

La licence, valable dans tous les clubs affiliés, permet de participer aux activités des clubs (moyennant cotisation) et de bénéficier de :

- Prestations d'assurance de base et d'options supplémentaires avantageuses.
- Formations d'animateur, instructeur et dirigeant associatif.
- Un espace privé sur le site www.federetraitesportive.fr et de services dédiés.
- Un abonnement au magazine *Vital'ité* et à la lettre électronique *Vital'news*.
- Avantages négociés auprès de nos partenaires.